

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Direction de l'eau,
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :
Astrid PICHODO
Véronique RIOU

Date : 6 décembre 2010
Heure de début : 14 h 30
Heure de fin : 17 h 00
Lieu : Centre administratif
Jean Monnet

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

N/réf. : MB/VR/MB
PJ : 1

Présents : confère liste d'émargement

M. Marc BERNIER (Président de la CLE) ouvre la réunion et présente l'ordre du jour.

1) Révision du SAGE

Mademoiselle Astrid PICHODO (animatrice du SAGE) présente le document d'évaluation du SAGE. Ce document, déjà présenté au bureau de la CLE en début d'été, permet d'évaluer la mise en œuvre du SAGE. Ce sera le document support pour la révision du SAGE. Il sera mis en ligne sur le site Internet en début d'année 2011.

Elle présente également le projet de méthode de révision du SAGE qui se déroulera en deux étapes successives :

- une étape de concertation (jusqu'en mai 2011) : mise en place de 3 groupes de travail thématiques de la CLE (gestion quantitative, qualité des eaux, écosystèmes aquatiques) présidé chacun par le vice-président référent,
- une étape de rédaction du SAGE sur la base des enjeux issus de la concertation.

Monsieur Marc BERNIER demande à ne pas mettre complètement à plat le SAGE actuel et rappelle que, sur certains sujets, celui-ci va même plus loin que le SDAGE. Il rappelle que celui-ci est l'aboutissement d'un long travail de concertation.

Par rapport à la cohérence avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, Madame Véronique RIOU (animatrice SAGE) rappelle que le projet de SAGE actuel avait été adopté par la Commission locale de l'eau (CLE) en 2006, avant la parution de la loi sur l'eau. Le SAGE a donc été adopté selon les modalités antérieures. Outre la conformité avec le SDAGE Loire-Bretagne, le travail consiste à retranscrire le SAGE sous une forme juridique différente qui comprend un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource et un règlement.

Pour l'animation des réunions, la méthode et le projet de cahier des charges pour une prestation d'animation sont présentés. Monsieur Marc BERNIER demande à être vigilant quand au choix du prestataire et la qualité du travail qui ne doit pas se baser sur des entretiens individuels. Il pose également la question du financement de cette étude.

Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 05
☎ 02 43 59 96 38
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

Madame Véronique RIOU précise que des financements seront sollicités auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et des Régions Pays-de-la-Loire et Basse-Normandie.

Monsieur Didier BOURBON (Mission interservices de l'eau de la Mayenne), rappelle que les services de l'État sont en appui de l'animation du SAGE mais ne pourront pas faire ce travail d'animation de réunions.

Concernant l'animation des réunions, il est rappelé que le rôle de la cellule du SAGE est plutôt technique. L'animation de réunions est un métier spécifique.

Pour Madame Régine BRUNY (La Sauvegarde de l'Anjou), une bonne concertation par une animation de réunion appropriée est indispensable pour faire émerger les débats.

Concernant la rédaction du SAGE, compte-tenu de la portée de celui-ci, les membres du bureau considèrent l'accompagnement juridique comme essentiel.

Madame Élodie BARDON (ONEMA) précise qu'une relecture juridique finale est indispensable et l'accompagnement à la rédaction est pertinent.

Monsieur Roger MAROT (Président du Syndicat de bassin la Jouanne) demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir un accompagnement juridique dès la deuxième réunion de concertation afin d'identifier directement si les orientations sont juridiquement possibles.

Toutefois, afin de laisser le débat ouvert, il est proposé un appui juridique dès le début de la rédaction.

Concernant cet aspect juridique, Monsieur Bernard BELLIER (association des riverains de la Jouanne et du Vicoin) intervient sur la continuité écologique et le classement des cours d'eau avec ses conséquences sur les différents projets et demande à ne pas écrire quelque chose qui ne serait pas fondé juridiquement.

Madame Élodie BARDON (ONEMA) précise que la portée juridique ne porte pas sur le financement et la faisabilité des différents aménagements mais sur les grands enjeux.

Monsieur Marc BERNIER rappelle que la priorité est donnée à la concertation. Le SAGE doit fixer les grands enjeux et ne pas aller dans les détails. Au niveau de l'organisation, même s'il y a des élections en 2011, il ne faut pas que cela empêche les réunions.

Monsieur Jean BARREAU (Chambre d'agriculture de la Mayenne) souligne que le calendrier est contraint et qu'il faudrait prévoir les dates à l'avance.

Mademoiselle Astrid PICHODO précise que le support des réunions sera transmis sous forme de fiches techniques synthétiques qui reprennent les éléments du document d'évaluation. Elle précise que la réorganisation et la reformulation du SAGE interviendra après les réunions.

Toutefois, la première chose à faire, en parallèle des réunions de concertation, est la réécriture du SAGE actuel sous la forme prévue par la loi sur l'eau. Aussi, elle présente une première proposition d'organisation du document (cf. diapositives 15 à 18).

Monsieur Joseph GUILBAUD (Président du Syndicat de bassin du Vicoin) constate que le sujet des plans d'eau est indiqué dans tous les thèmes.

Monsieur Roger MAROT pense qu'on ne parle pas des mêmes plans d'eau entre le thème 1 sur les milieux et le thème 3 sur la gestion quantitative. Il est nécessaire d'avoir une vision globale des plans d'eau.

Mme Régine BRUNY interroge sur la prise en compte du phosphore.

Mademoiselle Astrid PICHODO précise que c'est inclus dans la pollution organique.

Elle rappelle ensuite les points principaux du SDAGE à prendre en compte pour la révision du SAGE.

Monsieur BERNIER souhaite que les fiches synthétiques, support de la révision, rappellent également les attentes du SDAGE par rapport au SAGE. Le sujet des inondations, peu étudié dans le SAGE actuel, devra être plus développé dans la révision.

Le calendrier des réunions :

Le calendrier de la 1^{ère} série réunions de concertation est établi :

- groupe gestion quantitative : 22 février, matin,
- groupe milieux naturels : 22 février, après-midi,
- groupe qualité des eaux : 25 février, matin.

Le prochain bureau aura lieu entre les 2 séries de réunions. La date retenue est le jeudi 31 mars à 14 h 30.

2) Contrat régional de bassin versant (CRBV)

Madame Véronique RIOU rappelle le contexte des financements régionaux pour la mise en œuvre du SAGE et présente le bilan du CRBV 2008-2010 (diapositives 20 à 25). Elle propose ensuite le cahier des charges et le calendrier pour l'appel à projets du CRBV 2011-2013.

Concernant la différence des coûts entre l'estimation et la réalisation pour la restauration des milieux, Monsieur Roger MAROT explique que le recours à des entreprises locales a permis de limiter le montant des opérations.

Concernant le calendrier, Monsieur Gaël De CHEFFONTAINES (Maire-adjoint de FROMENTIÈRES) souligne qu'il y aura dans beaucoup de communes, qu'une seule réunion de conseil municipal d'ici la date proposée pour la remise des projets, le 11 février 2011. Aussi, le bureau demande à décaler le délai au 15 mars 2011.

Monsieur Marc BERNIER souligne que cet appel à projets intervient à mi-mandat pour les communes contrairement au premier en 2008 qui s'est fait en deux temps, avant et après les élections municipales.

Madame Régine BRUNY pose la question de l'évaluation des résultats du CRBV.

Madame Véronique RIOU précise que ce travail, attendu par la Région, est en cours.

Monsieur Bernard BELLIER pose la question des financements des travaux si un propriétaire décide de les faire par lui-même.

Monsieur Joseph GUILBAUD précise qu'une fois le programme arrêté, un syndicat ne peut intervenir sur le domaine privé que s'il dispose d'une autorisation préfectorale (déclaration d'intérêt général). Si le propriétaire n'est pas d'accord, il doit faire sa propre demande d'aides.

Madame Véronique RIOU informe que les aides du CRBV ne concernent que les maîtrises d'ouvrages publiques.

3) Dossiers pour avis

Mademoiselle Astrid PICHODO présente les 11 dossiers transmis pour avis depuis la dernière réunion de bureau.

4 dossiers installation classée pour la protection de l'environnement relatifs à des élevages :

- élevage bovin à SAINT-DENIS-DE-GASTINES (155 vaches) :

Avis favorable en demandant à ce que le projet n'entraîne pas d'altération de la qualité de l'eau.

- élevage bovin à FOUGEROLLES-DU-PLESSIS (120 vaches laitières et 15 vaches allaitantes) :

Avis favorable – renvoi également à l'avis du SAGE Sélune.

- élevage avicole à SAINT-BERTHEVIN (67 320 animaux-équivalents) :

L'avis porte sur l'unité de traitement des effluents d'élevage et de déchets par méthanisation et compostage.

Avis favorable.

- élevage avicole (38 880 animaux-équivalents) à VAIGES :

Pas d'avis car hors du bassin de la Mayenne.

2 dossiers installation classée pour la protection de l'environnement relatifs à des industries :

- exploitation d'une activité de tri, broyage de papiers, cartons, plastiques, déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques, déchets industriels banals, déchets de chantier sur la commune de SAINT-BERTHEVIN :

Avis favorable.

- régularisation d'une unité de fabrication de matériels agricoles à LANDIVY :

Avis favorable.

3 dossiers relatifs à des périmètres de protection de captages :

- périmètre de protection du captage d'eau des Égoutelles à VILLEPAIL,
- périmètre de protection des captages d'eau du Moulin d'Auvilliers, de la Mangeantière, de la Noé Verte, de la Douettée et des Tanneries,
- périmètre de protection du captage d'eau de Montreuil à VILLERS-CHARLEMAGNE

Avis favorable.

1 dossier relatif à la déclaration d'intérêt général et autorisation au titre de la loi sur l'eau en vue de l'entretien et la restauration de l'Aron et ses affluents

Avis favorable.

4) Points divers

Mademoiselle Astrid PICHODO présente l'espace dédié aux membres de la CLE sur le site Internet du SAGE Mayenne (www.sagemayenne.org).

Madame Véronique RIOU présente l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2010 prescrivant des mesures d'arrêt de turbinage aux usines hydroélectriques situées sur la rivière La Mayenne.

Prochaine réunion du bureau de la CLE

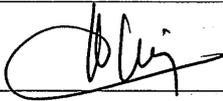
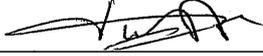
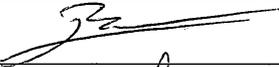
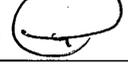
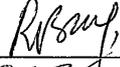
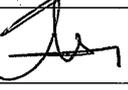
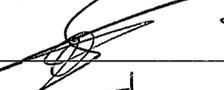
La prochaine réunion du bureau de la CLE est prévue **le 31 mars 2011 à 14 h 30.**

Le Président de la commission locale de l'eau,



Marc BERNIER

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du bureau du 6 décembre 2010

1 ^{er} collège	Monsieur PERRIER Michel Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	Excusé
	Monsieur Marc BERNIER Conseiller général de la Mayenne Président de la CLE	
	Madame Nicole BOUILLON Conseillère générale de la Mayenne	Excusée
	Monsieur Robert LOQUET Conseiller général de l'Orne	
	Monsieur Jean-Claude FONT Maire de COMMER	
	Monsieur Gaël de CHEFFONTAINES Adjoint au maire de FROMENTIÈRES	
	Monsieur Daniel DURAND Maire de COUTERNE	
	Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Parc naturel régional Normandie-Maine	Excusé
	Monsieur Alain BAGOUET SIAEP du Segréen	Excusé
	Monsieur Christophe BÉCHU Syndicat du bassin de l'Ernée	
	Monsieur Roger MAROT Syndicat du bassin de la Jouanne	
	Monsieur Joseph GUILBAUD Syndicat de bassin du Vicoin	
	2 ^{ème} collège	Monsieur Jean BARREAU Chambre d'agriculture de la Mayenne
Monsieur Bernard BELLIER Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin		
Madame Régine BRUNY Sauvegarde de l'Anjou		
Monsieur Louis GESLIN UDAF de la Mayenne		
Monsieur Olivier PÉAN Union départementale des intérêts aquatiques et piscicoles de l'Orne		
Monsieur Jean POIRIER Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique		
3 ^{ème} Collège	Agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Thierry GENETTAIS ou Pascal BOUNIOU	T. Genettais Excusé
	DREAL des Pays-de-la-Loire Monsieur Jean-Marie QUÉMÈNER	Excusé
	ONEMA Madame Sylvie GUICHOUX-CLÉMENT ou Monsieur Olivier LEROYER <i>BARSON Clode</i>	
	MISE de la Mayenne Monsieur Didier BOURDON <i>Ch. BOURDON</i>	
	MISE de l'Orne Monsieur Christian SERAIS + K. SUZANNE	
	MISE du Maine-et-Loire Monsieur Gaël MELAN <i>RAILLARD Laural</i>	